



**RÈGLEMENT DE L'ACTION PARTICIPATIVE  
CITOYENNE POUR  
LE CHOIX DE LA SCULPTURE  
DE L'ARTISTE STRATOS.**



1. Le vote est ouvert aux fondettois inscrits sur les listes électorales.
2. Les fondettois sont appelés à voter pour désigner une œuvre de l'artiste STRATOS parmi les 10 œuvres qui sont exposées sur le parvis de la Halle de la Morandière.
3. L'œuvre qui aura remportée le plus de suffrages sera achetée par la Ville de Fondettes et installée sur le domaine public.
4. Le vote se déroulera le dimanche 19 septembre 2021 de 9h00 à 18h00 dans le stand prévu à cet effet situé Halle de la Morandière.
5. Pour voter, chaque fondettois devra présenter une pièce d'identité.
6. Chaque votant doit déposer un seul bulletin dans l'urne dédiée à cet effet en cochant la case qui correspond au titre de l'œuvre choisie. Les bulletins sont mis à disposition à côté des urnes.
7. Les résultats seront proclamés après le dépouillement qui se déroulera le dimanche 19 septembre après le vote.
8. Le dépouillement est ouvert aux fondettois qui souhaitent y participer sur inscription au moment du vote.

Le présent règlement sera consultable sur le site Internet de la ville et affiché à l'Hôtel de ville durant toute la durée du vote.